Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

Herausgeber: Société de communication de l'habitat social

Band: 45 (1972)

Heft: 10

Artikel: Constat en forme de réquisitoire

Autor: Wintsch, Françoise

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-127366

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 01.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Constat
en forme de réquisitoire

«Que pensez-vous des «places de jeux» à Lausanne, vous mère de famille de trois enfants?» m'a-t-on demandé.
J'ai envie, avant de répondre, de questionner à mon tour: «Mais qu'est-ce que c'est: une place de jeux à Lausanne?»
J'habite Lausanne, j'ai vécu dans différents quartiers, j'ai fréquenté beaucoup de parcs publics avec mes enfants, mais de places de jeux j'ai l'impression de n'en n'avoir jamais vu. Et pourtant cela doit exister aussi bien dans les parcs publics que dans les ensembles d'immeubles locatifs, puisque c'est même annoncé dans la publicité faite pour louer ou vendre des appartements, des immeubles, etc. «... places de jeux pour les enfants, espaces verts».
Je suppose que ce que l'on ose appeler «place de jeux», c'est cet espace restreint de béton sur lequel sont scellés les traditionnels balançoires, gim-gam, toboggans et autres jeux métalliques, gris, froids, laids, auxquels, parfois, s'ajoute un bac à sable, surélevé et peu accessible aux tout-petits, le tout entouré de bancs où se tassent mères, bébés, poussettes et jouets. Bien sûr il y a de «l'espace vert» autour, mais dans la plupart des cas accessible au regard seulement, et interdit au pied.
L'enfant ne s'y sent guère mieux que dans les appartements aux dimensions si réduites qu'il lui est impossible d'y jouer, à l'insonorisation si mal faite qu'il n'y peut ni crier, ni sauter. Appartements pleins d'objets sacro-saints interdits aux petites mains, comme l'herbe des espaces verts. Les places de jeux sont malheureusement, pour l'enfant, à l'image du monde plein d'interdits, hostile, limité, cloisonné que nous leur donnons. Comment veut-on que l'enfant puisse laisser éclater sa vitalité, son besoin de vivre, de se défouler, d'imaginer, de créer, si, même les espaces qui lui sont réservés, sont si peu appropriés à ses besoins et à ses aspirations.
Pour l'enfant des villes la «place de jeux» est l'endroit où il a ses premiers contacts sociaux et souvent le seul lieu où il devrait pouvoir courir, crier, marcher sur l'herbe, toucher la terre, l'eau, le sable, les fleurs, les arbres, les cailloux, le bois, les feuilles, tant de choses qu'il aime et dont il a besoin pour s'épanouir. Au lieu de cela que lui donne-t-on, du béton et encore du béton qu'il lui est interdit de quitter, de piètres balançoires et quelquefois, mais rarement (et si le concierge le veut bien, par exemple dans les nouveaux ensembles locatifs) un peu de sable gris.
Que voit-on sur ces places de jeux? Des enfants qui jouent, va-t-on me répondre! Pour moi, un enfant qui se balance d'un air morne en suçant son pouce, ou qui reste assis à califourchon sur une barre métallique ou encore qui racle patiemment les quelques centimètres d'épaisseur de sable gris mis à sa disposition, ou bien qui passe et repasse sur son vélo sans beaucoup d'enthousiasme, n'est pas un enfant qui joue mais qui s'ennuie.
Tous ces jeux lui sont imposés, donnés, il n'a aucun moyen de créer lui-même un jeu quelconque. Il n'a même aucun moyen de faire preuve d'initiative – ces jeux n'étant accessibles aux petits qu'avec l'aide de la maman et l'espace trop restreint. Sans parler de l'angoisse des mères de voir leurs enfants grimper sur ces jeux si peu adaptés à eux (les chutes sont souvent graves sur le béton depuis la hauteur d'une balançoire ou d'un toboggan).
Ce climat d'ennui, de tristesse, de passivité est loin de ce que l'on voudrait ressentir sur une place de jeux. Quelle misère!
Je trouve que cela est grave. L'ennui rend les enfants passifs, inactifs, dénués d'inventivité, d'ingéniosité (qu'ils ont pourtant) ainsi que terriblement agressifs les uns envers les autres. Ne pouvant élaborer des jeux ensemble, les «jouer» ensemble – et par là même communiquer, avoir des échanges, et cela entre différents groupes d'âges – ils deviennent extrêmement jaloux de leur propre bien (bicyclette, seau, pelle ou... balançoire) en même temps qu'envieux de celui du voisin (espoir de s'ennuyer moins avec le jouet de l'autre). Tout cela développe chez l'enfant un sentiment de jalousie exarcerbée et un sens aigu de la propriété. Ne sachant que faire au milieu de tous ces jeux et jouets inutiles pour lui, puisqu'il ne peut pas leur faire dépasser leur fonction unique de jouet à utilisation spécifique (par exemple une balançoire reste une balançoire alors qu'un tronc d'arbre renversé peut devenir tour à tour cheval, voiture, bateau, etc.) l'enfant devient très agressif. Au milieu de la bousculade, due à un espace par trop petit et répressif (interdit d'aller sur le gazon, etc.) l'enfant devient renfermé, maussade, alors pour se distraire... il tape sur le voisin.
C'est grave. Nos enfants n'ont pas un endroit où s'épanouir. Partout, ils doivent être obéissants, sages, propres, silencieux, passifs, que ce soit à la maison, à l'école, dehors. Ne nous étonnons pas si plus tard, devenus adolescents, nous trouvons qu'ils manquent d'initiative, qu'ils ne veulent pas travailler et qu'ils recherchent alors, dans des rêves factices, une vie meilleure, plus libre, imaginative, en se droguant par exemple. Nous leur avons retiré tout esprit «constructif» au sens le plus large du mot,

toute notion de responsabilité, toute spontanéité et tout enthousiasme.

La plupart d'entre nous avons passé notre jeunesse dans les villes, mais elles n'étaient pas dévorées par le trafic automobile, elles n'étaient pas qu'immenses bâtiments administratifs et grands magasins. Nous pouvions jouer dans les rues, nous cacher dans les cours, les impasses, prendre possession des trottoirs, rencontrer d'autres enfants, rouler dans des «caisses à savon» fabriquées par nous-mêmes, nous pouvions parler avec l'épicière, le laitier chez qui nos mères nous envoyaient faire «les commissions», sans risquer de nous faire écraser, nous allions regarder travailler le cordonnier, la blanchisseuse, etc., promener le bébé de la voisine. «L'école de la rue»... Quel apprentissage! Que de découvertes nous y fîmes. Nous partagions les jeux des grands et des petits et étions mêlés à la vie active des adultes. Comme nous avons pu «jouer»... et malgré tout nous ne possédions ni vélo, ni balançoire, ni «place de jeux». Au rappel de tout cela nos actuelles «places de jeux» ne paraissent plus que des «parkings» où s'entassent mères et enfants, et de plus parkings coupés du reste de la vie même, puisqu'en fonction du nouvel urbanisme, les habitations sont repoussées aux périphéries de la ville, alors que le cœur même de la ville est consacré aux bureaux, aux commerçants et aux lieux de divertissements.

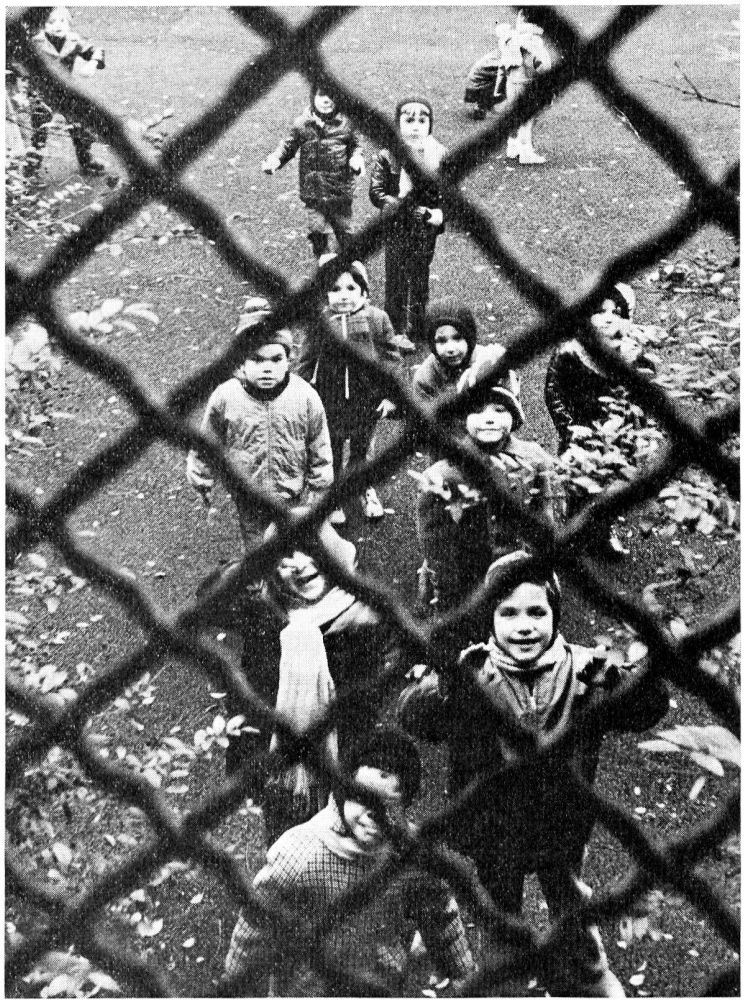

Il est pourtant connu, maintenant en 1972, que pour l'enfant jouer est aussi vital que manger. Mais il y a jouer et jouer. Il y a «jouer» passivement dans le jeu donné, au cadre rigide, imposé par l'adulte où l'enfant se sent freiné dans toutes ses impulsions, et il y a «jouer» activement, c'est-à-dire où l'imagination, la créativité sont de la partie et où la participation de l'enfant est sollicitée sans cesse, où il doit faire preuve d'initiative et de patience, où il peut, enfin, déployer son énergie et sa vitalité, et où simplement il peut donner libre cours à son envie de vivre.

J'aimerais savoir où, un enfant de Lausanne habitant un quartier de grands ensembles, par exemple, peut jouer avec de l'eau, de la terre, du sable, construire une cabane, une caisse à savon... et surtout rouler avec..., peindre, creuser, jouer à cache-cache, grimper sur un arbre, etc. Pour ne parler que d'un nouvel ensemble d'immeubles construit récemment (même pas encore terminé) où l'on n'a pas lésiné sur les moyens: entrées luxueuses, moquette dans les ascenseurs par exemple, grand espace vert – qui peut être considéré comme un modèle du genre – où l'on compte pas moins de six places de jeux bétonnées avec divers jeux métalliques, mais sans bac à sable; où il y a une très grande pelouse où l'on peut jouer au ballon (chose rare et merveilleuse déjà), mais pelouse sur laquelle sortent trois bouches d'aération exhalant les gaz de voitures des garages souterrains, les enfants ne peuvent ni jouer avec du sable et de l'eau, ni grimper, ni rouler dans ces fameuses «caisses à savon», ni creuser, ni faire une cabane, ni planter une tente d'Indien, ni même avoir un endroit où se tenir un peu à l'écart des adultes et s'y créer leur petit monde à eux, sans l'intervention immédiate d'un adulte (mère de famille, concierge, etc.). Il n'y a aucune cachette, par conséquent

pas de parties de cache-cache. Restent les balançoires, les vélos, les patins à roulettes, les ballons.
En fait, les enfants désertent ces places de jeux où ils ne savent que faire, et vont se réfugier dans les «collines» qui sont des monticules de terre de déblais sur laquelle de l'herbe a poussé (terre de déblais du chantier voisin). Là vraiment s'organisent les jeux de toutes sortes, là on peut enfin crier, se rouler, se cacher, construire des cabanes avec des bouts de planches, de tuyaux et autre petit matériel ramassé sur le chantier voisin. Chantier qui lui aussi fait le bonheur des enfants. Malheureusement le chantier se termine et les «collines» disparaissent: on va construire un nouvel immeuble. Les places de jeux ne sont pas pour autant plus fréquentées, il faut le reconnaître. Et je ne parlerai pas ici, des adolescents, qui eux n'ont pas besoin de places de jeux, mais n'en savent pas plus où aller, et restent des heures assis sur leurs vélomoteurs...
J'ai envie de dire: «C'est à nous, parents, de prendre l'initiative de créer nous-mêmes les places de jeux de nos enfants comme le firent ces parents de Zurich, de Weinfelden, de Lichtensteig. Nous ne devons compter que sur nous-mêmes, puisqu'il semble bien que financiers, promoteurs et architectes s'en soucient fort peu... des enfants! Et pourtant, les enfants, c'est la génération de demain, c'est l'avenir.»
Mais s'il est évident qu'il faut améliorer les places de jeux, ce n'est pas suffisant, elles ne seront toujours qu'un parking pour enfants, pour ne pas dire un ghetto. Il ne suffit pas d'améliorer, de changer chaque lieu d'activité particulière (travail, loisir, habitation, école...) pour que cela suffise à transformer la vie de chacun, maintenant et plus tard, pour que chacun ait prise sur la réalité, pour éviter que nos enfants ne soient plus tard des robots conformes incapables de la moindre initiative, de la moindre pensée. Mais c'est l'ensemble de notre système social et par conséquent son cadre physique (école, travail, loisirs) que nous devons changer – et pas seulement les places de jeux – et c'est à ce moment-là seulement qu'il nous sera possible d'inventer de nouvelles relations entre les enfants, les adultes, les adultes entre eux, etc., d'où pourrait naître peut-être une société enfin humaine.

Françoise Wintsch

Le projet de tunnel sous la Manche

Accord réalisé sur les études qui permettrait de commencer les travaux en 1973

Les ministres des Transports français et britannique se sont mis d'accord le 11 août 1972 pour que soit engagée une deuxième phase d'études et de travaux nécessaires à la réalisation du tunnel sous la Manche.
Une convention sera signée le 30 septembre prochain qui définira dans les grandes lignes les conditions de réalisation et de financement de l'ouvrage dont le premier coup de pioche pourrait être donné au milieu de 1973.
Sur le plan technique (qui ne semble pas avoir donné lieu à controverse), la convention prévoit que le tunnel aura une longueur de 52 km., dont 38 sous la mer, et qu'il comportera trois tubes: deux de 6,80 m. de diamètre pour le passage des trains et un de 4,50 m. constituant la galerie de service, qui sera forée la première, comme galerie d'exploration. Le coût total de l'ouvrage dépasserait probablement 6 milliards de francs actuels.
Les travaux, qui débuteront en juin, dureront sept années dont deux ans de préparation et de travaux préliminaires en 1973-1974; puis, viendront le percement des deux galeries principales entre 1975 et 1977 et la construction des voies et des gares; l'achèvement de l'ouvrage est prévu pour 1980. Dès la première année d'exploitation, les promoteurs prévoient un trafic de 4 millions de voyageurs dans les trains, 8 millions de voyageurs passagers de 3,5 millions d'automobiles et de 7 à 10 millions de tonnes de marchandises.
La construction sera réalisée par les sociétés promotrices sous le contrôle des gouvernements. L'organisme d'exploitation sera un organisme public ayant à sa tête des directeurs nommés par les gouvernements et comprenant dans son conseil des représentants des sociétés promotrices.
Deux autres conventions et un traité marqueront les étapes de la réalisation du tunnel sous la Manche:
– en juin 1973: une convention établira l'estimation finale du coût de l'ouvrage et les modalités des emprunts;
– au début de 1974, cette convention pourra être sanctionnée par un traité franco-britannique qui marquera la décision irrévocable de construire le tunnel. Ce traité sera ratifié par les Parlements des deux pays;
– en février 1975, enfin, le coût définitif du tunnel et les modalités de financement avant l'émission des emprunts seront précisés dans une convention N° 3.
En 1980, au plus tard, des trains roulant à 140 km/h. franchiront le tunnel sous-marin en trente et une minutes, mettant Londres à deux heures quarante de Paris.